

COMPAGNIE FORESTIÈRE DE L'INDÉNIÉ

création de la [Nouvelle Compagnie française de Kong](#)
et de [Paris-Maroc](#)

Société anon., fondée le 4 novembre 1924.



[Coll. Jacques Bobée](#)
Nouvelle Compagnie française de Kong. — Embarquement de l'acajou par la barre
(avant la construction d'un wharf)

VALEURS AFRICAINES

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 novembre 1924)

La Compagnie Française de Kong ... vient de participer à la constitution de la Compagnie forestière de l'Indénié (Côte-d'Ivoire), au capital d'origine de 500.000 fr., pouvant être porté à 2.000.000 fr., en actions de 100 fr. La nouvelle Compagnie a pour objet l'exploitation et le commerce des bois africains.

Compagnie forestière de l'Indénié (Côte d'Ivoire)
(*La Journée industrielle*, 7 décembre 1924)

Sous cette dénomination vient d'être constituée une société anonyme ayant pour objet l'exploitation et le commerce des bols africains, la création et l'exploitation de toutes plantations, notamment de cafiers, cacaoyers et palmiers à huile en Côte d'Ivoire.

Le siège est à Paris, 59, rue Saint-Lazare.

Le capital est de 500.000 fr. en actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire.

Les premiers administrateurs sont MM. Tony Callot, ingénieur des mines, 64, rue de Miromesnil, Paris ; Fernand Calcat, administrateur de sociétés, 21, rue Ampère, Paris ; Gaston Lévy et Pierre Gompel, administrateurs de sociétés, 6, rue de Marignan, Paris ; Léon Plagelat ¹ et Julien Pujol, exploitants forestiers, à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) ; Édouard Martin, propriétaire à Sorgues (Vaucluse) ² ; et Maurice Mizraki, administrateur de sociétés, 9, rue de Calais, Paris.

1926 : CAPITAL PORTÉ DE 1,5 À 5 MF

NOTES ET VALEURS DU JOUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mars 1926)

Dans notre numéro de mercredi dernier, dans une note consacrée à la Compagnie française du Kong, nous avons signalé notamment qu'il était question d'une opération susceptible de permettre aux actionnaires de ladite Compagnie d'être directement intéressés à l'exploitation des acajous en Côte-d'Ivoire, et nous avons ajouté que cette opération aurait vraisemblablement beaucoup de rapport avec celle qui fut mise sur pied l'an dernier pour l'exploitation du café par la création de la Société Élima.

On annonce aujourd'hui que la Compagnie forestière de l'Indénié, filiale du Kong, va porter son capital de 1 million 1/2 à 5 millions, en vue de parachever la mise en valeur de son domaine forestier et d'absorber les participations que le Kong avait prises dans la Société forestière de la Côte-d'Ivoire, et dans la Compagnie des Bois de la Côte-d'Ivoire. Un droit de souscription sera réservé aux actionnaires du Kong, à raison d'une action nouvelle Indénié pour quatre actions Kong. Ce droit pourra être exercé par les actionnaires de Kong au moyen de 4 coupons n° 4 affectés à ce privilège plus une somme de 110 fr. L'émission aura lieu, croyons-nous, du 24 mars au 10 avril 1926.

Rappelons que la Compagnie forestière de l'Indénié a été constituée en novembre 1924. Cette augmentation de capital a pour objet d'achever la construction d'une voie ferrée de 30 kilomètres qui réunira ses chantiers au bief d'Aboisso, et d'acquérir pour un prix global de 2.100.000 fr. les participations prises par Kong dans la Forestière de la Côte-d'Ivoire (2.600 actions de 500 fr. nominal sur 4.000 titres émis par cette affaire) et dans la Compagnie des Bois de la Côte-d'Ivoire (4.000 actions de 100 fr. sur un capital social de 12.000 titres). Ces deux affaires sont d'ores et déjà en plein rendement. En outre, l'augmentation du fonds social de la Compagnie de l'Indénié servira à étendre

¹ Paul Léon Plagelat : né le 22 septembre 1882 à Chevillon (Haute-Marne). Engagé volontaire pour trois ans (27 fév. 1903). Agent de la Compagnie française de Kong à Grand-Bassam (1908). Administrateur délégué de la Cie des bois de la Côte d'Ivoire (1923), administrateur de la Compagnie forestière de l'Indénié (1924), de la Société de transit de Grand-Lahou, du Comptoir d'importation des bois africains (1931) et de la Compagnie générale des Comptoirs africains (1932), administrateur délégué de la Société d'importation de bois exotiques. Maire de Chevillon (1929-1941).

² Édouard Martin, Sorgues : on le retrouve avec Plagelat à la Société de transit de Grand-Lahou.

ses plantations de cacao et de café et à en créer de nouvelles le long du tracé de ce chemin de fer.

21 mai

(*Archives commerciales de la France*, 28 mai 1926)

Paris. — Modification. — Soc. dite Cie FORESTIÈRE de l'INDÉNIÉ, siège à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire). — Capital porté de 1.500.000 fr. à 5.000.000 fr. — 27 avril 1926. — *Petites Affiches*.



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE FORESTIÈRE DE L'INDÉNIÉ
Société anonyme au capital de 5.000.000 de fr
divisé en 50.000 actions de 100 fr. fr. chacune

ENREGISTREMENT -
IMBRES ET DOMAINES
VISÉ POUR TIMBRES
P0,05
Du 29 juillet 26
SSPF 101 991
Nombre de feuilles
CÔTE-D'IVOIRE

Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL : GRAND-BASSAM (Côte d'Ivoire)

ACTION AU PORTEUR DE CENT FRANCS
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur : Gaston Lévy (?)
Par délégation du conseil (à droite) : Carles
P. Forveille graveur Paris-Rodez

NOTES ET VALEURS DU JOUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 septembre 1926)

Nous avons déjà eu l'occasion d'appeler l'attention sur les actions de la Société forestière de l'Indénié qui se négocient au marché en banque aux environs de 299 fr.

Cette société est une filiale de la Compagnie française de Kong qui a pour objet l'exploitation d'un groupe important de chantiers forestiers situés dans la région Ouest de la Côte-d'Ivoire, région très riche en acajou. Cette exploitation a nécessité la construction d'un chemin de fer, lequel fonctionne depuis le 17 août ; la voie est terminée et la pose du rail s'achève.

D'ailleurs, l'abattage des arbres a commencé et pour 1927 la production d'un tonnage important d'acajou est assurée.

D'ores et déjà, avant d'exploiter normalement ses immenses chantiers, la société recueillera les bénéfices provenant des revenus de son portefeuille. La Société possède en effet des participations dans la Compagnie des Bois de la Côte-d'Ivoire (dont elle possède un tiers du capital) et dans la Société forestière de la Côte-d'Ivoire (dont elle possède presque les trois quarts du capital). On aura une idée de l'importance de ces revenus quand nous aurons dit que ces deux affaires réalisent de très copieux bénéfices, avoisinant 100 % de son capital pour la première et 50 % pour la seconde, ce qui leur permet la distribution de forts dividendes.

Aux très substantiels revenus de son portefeuille s'ajouteront, dès l'an prochain, les bénéfices de son exploitation propre, et d'après les résultats obtenus par les filiales, ceux-ci s'annoncent comme très favorables. Le bois est, depuis quelques mois, en nouvelle et vive hausse ; quant à la production, elle est en quelque sorte vendue d'avance.

Aussi les cours actuels de l'action Indénié sont-ils loin de correspondre à l'importance des prochaines répartitions et aux perspectives d'avenir de l'affaire.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1059 :

Compagnie forestière de l'Indénié

Conseil d'adm. : M. Mizraki, G. Lévy, M. Merle, F. Calcat³, P. Gompel, L. Plagelat, J. Pujol, E. Martin.

³ Fernand Calcat (1868-1941) : administrateur délégué de la Cie bordelaise des comptoirs africains, puis de leur suite, la Cie générale des comptoirs africains (groupe Kong). Voir [encadré](#).

ABSORPTION DES Établissements Émile d'Hubert

Compagnie forestière de l'Indénié (Côte d'ivoire)
(*La Journée industrielle*, 14 avril 1927)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 11 avril, après avoir pris connaissance de l'acte sous seing privé intervenu entre la société et les Établissements Émile d'Hubert, a autorisé le conseil à absorber tout l'actif mobilier et immobilier de cette société contre remise par l'Indénié de 800 actions de 100 fr. entièrement libérées et provenant d'une augmentation de capital qui sera opérée à cet effet.

Cette autorisation stipule néanmoins la condition suspensive de l'approbation définitive des assemblées générales qui seront ultérieurement convoquées afin d'examiner le rapport du commissaire aux apports.

Sur la proposition du conseil, et comme conséquence de cette première résolution, l'assemblée générale a décidé de porter le capital social de cinq à six millions par la création de 10.000 actions nouvelles de 100 francs à émettre au taux de 150 francs.

800 de ces actions seront attribuées à la Société des Établissements d'Hubert, en rémunération d'apports. Les 9.200 autres seront exclusivement réservées aux anciens actionnaires, qui auront un droit de souscription, à titre irréductible, de 23 actions nouvelles pour 125 anciennes ou de 1 action nouvelle pour 6 anciennes.

La souscription s'effectuera du 25 avril au 16 mai prochain.

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} mai 1927)

La Forestière de l'Indénié se négocie à 260. Le droit de souscription a été recherché jusqu'à 18 fr.

Compagnie forestière de l'Indénié (Côte d'ivoire)
(*La Journée industrielle*, 21 juillet 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 qui ne comportent pas de compte de profits et pertes.

Le rapport du conseil signale que, durant cet exercice, la société a poursuivi les travaux d'aménagement de la voie ferrée qui lui permettra une évacuation rapide des bois et des produits des plantations dont elle vient d'entreprendre la création. L'exercice en cours verra commencer les exportations de bois. Le rapport indique également que la Compagnie des Bois de la Côte d'ivoire et la Société Forestière de la Côte d'ivoire, dans lesquelles la société a des participations, ont donné des résultats satisfaisants. La société se préoccupe également de mettre dès maintenant les moyens de production de la scierie d'Abidjan en rapport avec les possibilités d'écoulement des bois débités dans l'Ouest africain.

PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES

Importation de Bois Exotiques (S. I. B. E.).
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 octobre 1927)

L'assemblée extraordinaire du 3 octobre a voté une augmentation de capital de 1.150.000 fr. par création de 11.500 actions de 100 fr., émission qui sera réservée à la Compagnie forestière de l'Indénié.

S.A.F. Paris-Maroc* [Gompel]
au cap. de 60 MF
SS : 6, r. de Marignan, Paris, 8^e
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1927)

[...] La Nouvelle Compagnie française de Kong*, dont notre société a garanti une partie importante des dernières opérations financières, continue à avoir un plein développement.

Nous avons également participé à la création de la Compagnie forestière de l'Indénié... [...]

Compagnie forestière de l'Indénié
(*La Journée industrielle*, 18 janvier 1928)

L'assemblée extraordinaire qui devait avoir lieu hier a été reportée au 3 février. Les actionnaires auront à décider d'une augmentation du capital social de 2 millions et à envisager de porter le capital, ainsi fixé à 8 millions, jusqu'à 10 millions.

Cour d'assises de la Côte-d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 18 février 1928)

Sont désignés pour former le collège des assesseurs près la Cour d'assises de la Côte-d'Ivoire pour l'année 1928 :

MM. Reboul (Henri), directeur de la Compagnie de l'Indénié, à Abidjan...

Compagnie forestière de l'Indénié
(*La Journée industrielle*, 18 avril 1928)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont autorisé en principe l'absorption par la société de la Compagnie des bois de la Côte-d'Ivoire et de la Société forestière de la Côte-d'Ivoire. Ils ont approuvé la rémunération de ces apports par la création de 40.000 actions nouvelles, de 100 fr. de nominal, à remettre, titre pour titre,

aux actionnaires des deux sociétés apporteuses et autorisé, en outre, le conseil à procéder, après la réalisation de cette opération, à une augmentation de capital de 2 millions espèces, par l'émission de 20.000 actions de numéraire.

Le capital social se trouvera ainsi porté de 6 à 12 millions.

L'assemblée a également adopté le principe de la création de 12.000 parts bénéficiaires ayant droit à 20 % du solde disponible et désigné M. Roger Lévy, en qualité de commissaire aux apports, chargé de présenter un rapport à une prochaine assemblée.

Bulletin des annonces légales obligatoires du lundi 11 juin 1928
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juin 1928)

Compagnie forestière de l'Indénié. — Émission et cotation d'actions.

CAPITAL PORTÉ DE 6 À 12 MF

Compagnie forestière de l'Indénié
(*La Journée industrielle*, 28 juillet 1928)

Les assemblées ordinaire et extraordinaire ont eu lieu le 26 juillet.

Au titre ordinaire, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1927 se soldant par un bénéfice net de 1.236 851 francs. Le dividende brut, fixé à 7 fr. pour les actions numérotées 1 à 60.000, sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 16 août prochain. Il a été affecté une somme de 600.000 fr. à un compte « réserve » et reporté à nouveau 41.767 francs.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a régularisé l'augmentation du capital social, porté de 6 à 12 millions, par la création de 3 millions d'actions de numéraire et de 4 millions de francs d'actions d'apports, en rémunération des **apports de la Société forestière de la Côte d'Ivoire et de la Compagnie des Bois de la Côte d'Ivoire**.

L'assemblée a également ratifié la création de 12.000 parts bénéficiaires, attribuées à raison de 4.000 à chacune des sociétés apporteuses, les 4.000 de surplus étant attribuées aux souscripteurs des actions de numéraire à raison d'une part pour 5 actions. Les statuts ont été modifiée en conséquence.

1928 (sept.) : entrée de Mizraki, repr. de la Compagnie forestière de l'Indénié,
au conseil des [Bois de Sassandra](#).



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE FORESTIERE DE L'INDENIE
Société anonyme au capital de 12.000.000 de fr
divisé en 120.000 actions de 100 fr. fr. chacune

CAPITAL PORTÉ À 12.000.000 FR.
Décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 26 juillet 1928

ENREGISTREMENT -
TIMBRES ET DOMAINES
VISÉ POUR TIMBRES
2.00
DATE 4 OCT 1928
SSPF 25 220
Nombre de feuilles
CÔTE-D'IVOIRE

Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL : GRAND-BASSAM (Côte d'Ivoire)

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

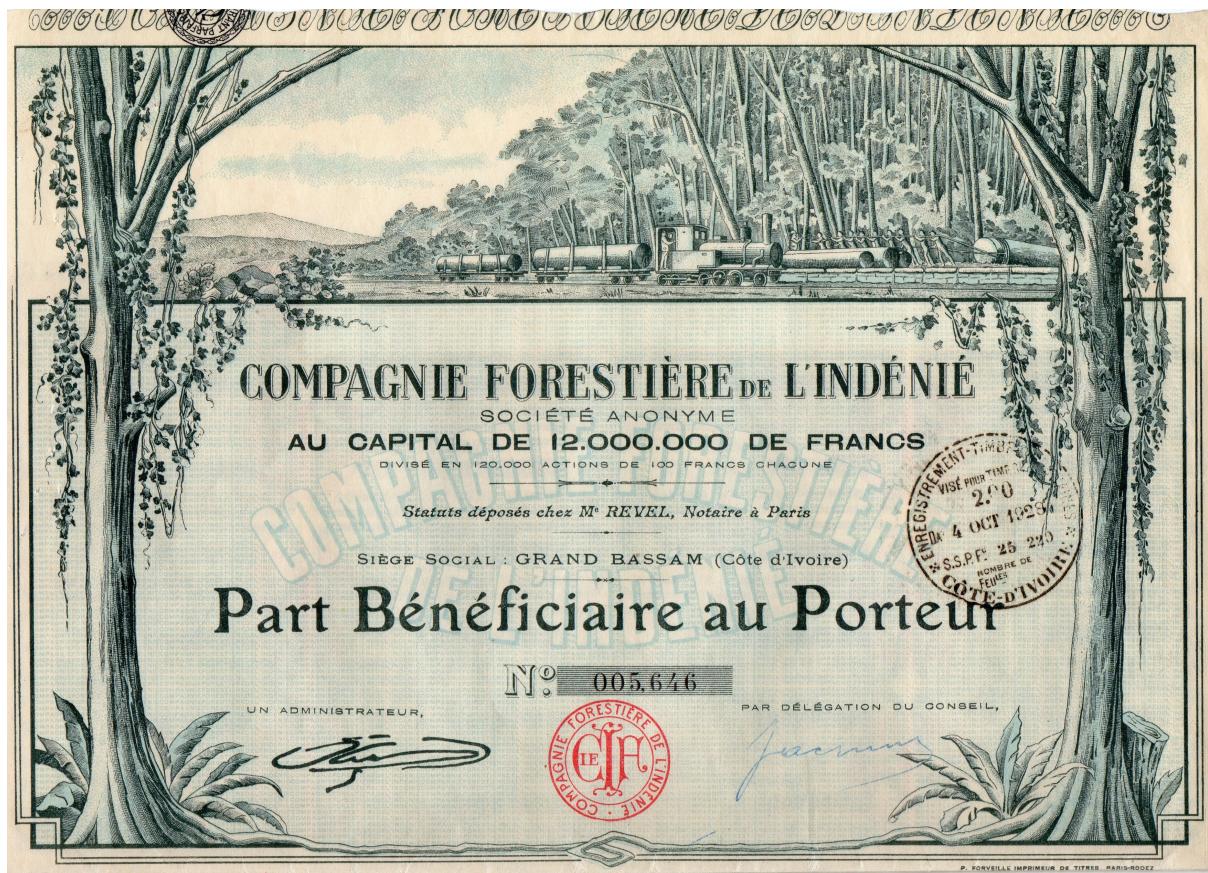
.....

Un administrateur :
Par délégation du conseil (à droite) : ?
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

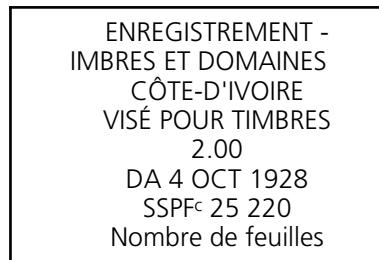
Compagnie française de Kong
(*Le Journal des finances*, 5 octobre 1928)

[...] les actionnaires ont pu trouver une compensation à la modicité du dividende, dans l'exercice des droits de souscription que la Compagnie leur a réservés dans les émissions de ses filiales. Voici le détail de ces opérations :

...
En 1926, souscription des actions Forestière de l'Indénié, à raison de 1 action Indénié à 110 francs pour 4 actions Kong. [...]



Coll. Jacques Bobée
COMPAGNIE FORESTIÈRE DE L'INDÉNIÉ
Société anonyme au capital de 12.000.000 de fr
divisé en 120.000 actions de 100 fr. fr. chacune



Statuts déposés chez Me Revel, notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL : GRAND-BASSAM (Côte d'Ivoire)

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

.....
Un administrateur :

Par délégation du conseil (à droite) : ?
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

NOTES ET VALEURS DU JOUR
Société d'importation des bois exotiques
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 décembre 1928)

[...] la société a racheté à l'*Indénié* la voie ferrée allant d'Aboisso à Ayagnau (ce qui porte à une centaine de kilomètres le réseau d'évacuation de la société) ainsi que le matériel forestier correspondant, acquisition qui facilitera grandement l'exploitation de l'acajou de cette région.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1136 :
Compagnie forestière de l'*Indénié*
Conseil d'adm. : R. Gompel, H. Moizard, J. Delpech, colonel Henry, M. Katz.

Compagnie forestière de l'*Indénié* (Côte d'ivoire)
(*La Journée industrielle*, 14 juin 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928 présentant un solde créditeur de 3.352.423 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur de 41.757 francs.

Le dividende a été fixé à 17 fr. par action et à 25 fr. par part. Il sera mis en paiement à dater du 16 août.

Il a été affecté 114.739 fr. à l'amortissement des frais de constitution et d'augmentation du capital et 50.072 fr. au report à nouveau.

La nomination de M. H. Juliard ⁴ comme administrateur a été ratifiée.

COMPAGNIE FORESTIÈRE DE L'INDÉNIÉ
(*Le Journal des débats*, 15 juin 1929)

L'assemblée du 13 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1928 et fixé le dividende à 17 francs par action, contre 7 fr. et 25 francs par part contre rien.

Compagnie forestière de l'Indénié
(*Le Temps*, 24 juin 1929)

Cette société a été constituée en 1924, au modeste capital de 500.000 francs, pour exploiter, en Côte-d'Ivoire, des chantiers forestiers traversés par la rivière d'Aboisso et ses affluents. Cette région riche en acajou et autres essences propres à l'ébénisterie n'avait jamais été exploitée jusqu'à ce jour, faute de moyens d'évacuation.

La société s'est alors proposé d'établir un chemin de fer contournant les rapides de la rivière d'Aboisso, de manière à relier ses chantiers au port d'Assinie. Au cours des derniers exercices, elle en a poursuivi avec persévérance les travaux d'aménagement et elle dispose aujourd'hui d'environ 60 kilomètres de voies ferrées, de plusieurs locomotives et d'un important matériel de traction.

Élargissant son champ, d'action elle a absorbé plusieurs sociétés dont l'objet était analogue au sien : les Établissements Émile d'Hubert, la Compagnie des bois de la Côte-d'Ivoire et la Société forestière de la Côte-d'Ivoire.

Les Établissements Émile d'Hubert lui ont apporté leurs exploitations forestières situées près de la voie ferrée partant d'Abidjan et un dépôt d'une superficie de 25 hectares relié à la voie ferrée. Les usines qui y étaient installées ont été l'objet d'améliorations constantes et constituent aujourd'hui un ensemble industriel permettant à la société de transformer les bois provenant de ses chantiers suivant les besoins locaux. Il y a été établi notamment une fabrique de persiennage, dont les débouchés sur place sont considérables par suite du développement de la colonie.

La Compagnie des bois de la Côte-d'Ivoire exploitait des chantiers forestiers dont les plus importants se trouvent dans la région de Lahou, c'est-à-dire dans la partie Ouest de la colonie. Les résultats bénéficiaires qu'elle avait obtenus étaient particulièrement favorables puisqu'ils dépassaient le capital social.

Enfin, la Société forestière de la Côte-d'Ivoire possérait, elle aussi, des chantiers situés également dans la région de Lahou et proches de ceux de la société précédente. Les bénéfices qu'elle tirait de leur exploitation étaient également importants.

La réunion sous une seule direction de ces différentes exploitations en pleine activité, a permis, tout en diminuant les frais généraux, une exploitation plus rationnelle et une meilleure organisation du transport et de la vente des bois dans la colonie aussi bien qu'en Europe et en Amérique.

⁴ Herman Juliard : Néerlandais, marié à Londres avec Mabel Annie James. Dont Maurice (Pau, 1921). Administrateur des Exploitations forestières E. Poizat en Côte d'Ivoire (1924), de l'Union forestière africaine (1928), de la Compagnie forestière de l'Indénié (1929), des Plantations et Palmeraies de l'Ogooué (1930), administrateur délégué de la Société d'importation de bois exotiques (1931), administrateur de sa filiale française, le Comptoir d'importation des bois africains (1931), administrateur de la Société des Bois de Sassandra (1931).

Décédé le 31 juillet 1961 à Asnières-sur-Seine.

Les résultats de ce programme n'ont pas tardé à se faire sentir et l'activité de la Forestière de l'Indénié est en constant développement. C'est ainsi que pour 1928, la production de ses chantiers s'est élevée à 4.647 tonnes pour le secteur d'Abidjan, et à 11.510 tonnes pour le secteur de Lahou, soit un total de 16.157 tonnes, dont 12.000 tonnes d'acajou et un peu plus de 4.000 tonnes de bois divers (avodiré, tiama, bossé, etc.).

Sur ce tonnage, il est intéressant de souligner que 6.427 tonnes ont été vendues directement sur les marchés d'Europe par la propre organisation commerciale de la société, alors que le tonnage réservé aux acheteurs américains n'a pas dépassé 4,000 tonnes. Enfin, 3.700 tonnes ont été utilisées dans les usines d'Abidjan, pour répondre aux besoins locaux ainsi qu'à ceux des colonies voisines.

Le capital de la Compagnie forestière de l'Indénié est actuellement de 12 millions de francs. Il est divisé en 120.000 actions de 100 francs, (dont 20.000 ont été remises à la Société forestière de la Côte-d'Ivoire, et 20.000 également à la Compagnie des bois de la Côte-d'Ivoire, en rémunération de leurs apports). Il existe, en outre, 12.000 parts bénéficiaires ayant droit à 20 % du solde disponible après les prélèvements statutaires.

C'est seulement en 1927 que la société présenta un compte de profits et pertes. Il faisait ressortir un bénéfice net de 1.236.851 francs, qui permit de fixer le dividende du montant de l'intérêt statutaire de 7 % et d'affecter une somme de 600.000 francs aux réserves.

L'année 1928 a subi l'heureuse influence de la politique suivie par le conseil. Les bénéfices ont, en effet, atteint 3.352.423 fr. 50, autorisant la répartition d'un dividende de 17 francs par action, et de 25 francs pour les parts, après attribution de plus de 500.000 francs aux fonds de réserves et d'amortissements.

D'autre part, il convient de remarquer qu'en dehors de son exploitation propre, la compagnie possède un portefeuille qui lui procure déjà un appoint de bénéfices appréciable bien que les sociétés dans lesquelles elle a pris des participations n'aient pas atteint leur complet développement. Elle détient en effet 12.500 actions de la Société d'importation des bois exotiques, dont 11.500 reçues par suite de la cession par la Société de l'Indénié à cette dernière société de ses premières installations de la région d'Aboisso. La Société d'importation des bois exotiques a réalisé, au cours de l'exercice 1928, un bénéfice de 3,368,731 francs, et distribué un dividende de 52 francs aux actions de capital et de 45 francs aux actions de jouissance,

[Participation dans la [Compagnie forestière de Sassandra](#)]

D'autre part, la société a participé à la constitution de la Compagnie forestière de Sassandra, dont l'avenir se présente sous des auspices favorables.

[Participations dans le transport maritimes]

En outre, des intérêts ont été pris dans la [Compagnie fluviale et maritime de l'Ouest-africain](#), qui pourra rendre de précieux services pour le transport des bois, et dans la [Société de transit de Grand-Lahou](#), dont l'activité s'est consacrée à la manutention des bois et aux opérations de chargement à Lahou.

On peut, d'autre part, indiquer que l'ouverture imminente du nouveau wharf de Vridi-Abidjan conséquence de l'emprunt actuellement en préparation pour la mise en valeur de nos possessions indochinoises et africaines, est un premier pas vers la création d'un port en eau profonde, à Abidjan, nouvelle capitale de la Côte-d'Ivoire, création qui ne manquerait pas d'avoir une répercussion favorable sur la valeur des terrains et immeubles avoisinants. La Société d'Indénié possède à Abidjan, en dehors de ses usines et immeubles, un terrain d'une contenance de 250.000 m².

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(AFRIQUE OCCIDENTALE)

Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 1929.
EXERCICE 1928-1929
(*Recueil des assemblées générales*, 1929)

.....
La Compagnie forestière de l'Indénié poursuit son exploitation dans des conditions pleinement satisfaisantes. Sa production s'élève pour l'année 1929 à plus de 20.000 tonnes, dont 14.000 d'acajou. Une partie des bois divers est usinée dans les établissements d'Abidjan qui comportent, non seulement des installations complètes et modernes pour la préparation des bois débités, mais encore pour l'exécution des charpentes, de la menuiserie du persiennage, de l'ébénisterie et de la construction des maisons démontables.

Compagnie forestière de l'Indénié (Côte d'Ivoire)
(*La Journée industrielle*, 7 juin 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 25 juin, se soldent par un bénéfice net de 3.367.570 fr. contre 3.352.423 fr. pour l'exercice 1928.

Le conseil proposera le maintien dividende à 17 fr. par action et à 25 par part.

Compagnie forestière de l'Indénié
(*La Journée industrielle*, 26 juin 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 présentant un bénéfice net de 3.367.570 francs.

Les actionnaires ont voté un dividende brut de 17 fr. pour les actions et 25 francs pour les parts, payable à partir du 15 décembre prochain.

L'assemblée a également renouvelé dans son entier le conseil d'administration qui se trouve composé de : MM. Georges Deloffre, Herman Juliard, Jean Lemaître, Mathieu Merle, Maurice Mizraki, Léon Plagelat et Émile Vivier.

FORESTIÈRE DE L'INDENIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1930, p. 5)

Les actionnaires de cette Société, réunis en assemblée ordinaire le 25 juin, ont approuvé les comptes de l'exercice 1929, se soldant par un bénéfice net de 3.367.570 francs et fixé le dividende brut à 17 fr. pour les actions et 95 fr. pour les parts, payables à partir du 15 décembre prochain.

L'assemblée a également renouvelé dans son entier le conseil d'administration ; il se trouve composé de MM. Georges Deloffre, Herman Juliard, Jean Lemaître, Mathieu Merle, Maurice Mizraki, Léon Plagelat et Émile Vivier.

Le conseil indique, dans son rapport, que les résultats de l'exercice écoulé répondent entièrement au programme qu'il avait en vue et qui tend à faire de la société une entreprise foncière coloniale complète, tant par son organisation technique que par son organisation commerciale et par la recherche de débouchés aussi assurés et réguliers que possible.

On sait que la création d'un grand port en eau profonde à Abidjan est maintenant définitivement décidée. Un développement considérable est donc à prévoir pour cette nouvelle capitale. Or, les établissements d'Abidjan de la Société n'occupent que la huitième partie environ des terrains que possède la Société dans la ville et qui représentent une superficie totale de 250.000 mètres. Ces établissements, qui comprennent des ateliers de menuiserie, charpente, parquets, meubles courants, caisserie, plafonnage, ont enregistré un chiffre d'affaires de 2.744.800 fr. et laissé des bénéfice nets — après amortissement — de 880.511 francs.

Dans ce secteur déjà doté d'un outillage moderne, la Société procède à l'installation d'une deuxième chaudière de 200 CV, d'une grande scie à ruban Panhard et de diverses machines-outils. En outre, deux magasins de 720 mètres carrés ont été construits pour faciliter le séchage et la vente des bois débités.

Les usines d'Abidjan sont directement approvisionnées en bois par les chantiers que possède la Société autour de la ville et rattachés aux établissements par une voie Decauville elle-même reliée à la voie d'eau lagunaire et à la voie du chemin de fer d'Abidjan.

D'autre part, pour évacuer les bois lourds par la lagune, il a été construit un wharf de maçonnerie, un chaland en bois de 80 tonnes et il a été acheté un remorqueur à huile lourde de 50 CV.

La production de bois transformés aux établissements d'Abidjan s'est élevée à 5.779 tonnes ; ce tonnage est indépendant des expéditions faites en Europe et qui comptent notamment de l'acajou.

Le secteur de Lahou, qui comprend l'ensemble des exploitations forestières destinées à l'exportation, produit 16.682 tonnes d'acajou représentant les 4/5 de ce tonnage) et a laissé un bénéfice de 1.945.182 francs.

Cie forestière de l'Indénié
(*Les Annales coloniales*, 7 octobre 1930)

Les parts ont été introd. le 6 oct. à la Cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1158 :

Cie forestière de l'Indénié

Conseil d'adm. : M. Mizraki, G. Julliard, Deloffre, J. Lemaire, E. Vivier, M. Merle, L. Plagelat.

Parts bénéficiaires : L'ass. du 17 avril 1928 a décidé la création de 12.000 PB réparties à raison de 1 PB par 5 act. d'apport et 1 PB par 5 act. nouv. de numéraire, 4.000 à la Cie des bois de la Côte-d'Ivoire, 4.000 à la Soc. forestière de la Côte-d'Ivoire et 4.000 aux souscripteurs des act. en numéraire.

Compagnie forestière de l'Indénié
(*La Journée industrielle*, 12 juin 1931)

Les comptes de l'exercice 1930 présentent un chiffre de produits bruts de 1.629.625 contre 4.766.757 fr. pour l'exercice 1929. Déduction faite des frais généraux et après affectation de 1 million 231.135 fr. aux amortissements, l'exercice se solde par une perte de 31.403 fr., entièrement couverte par le bénéficiaire antérieur s'élevant à 59.385 francs.

Compagnie forestière de l'Indénié (Côte-d'Ivoire)
(*La Journée industrielle*, 26 juin 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1930 se soldant par une perte nette de 31.403 francs. Compte tenu du report antérieur de 55.385 fr., le bénéfice ressort à 23.982 francs et a été reporté à nouveau.

L'assemblée a donné quitus de sa gestion à M. Mizraki, administrateur démissionnaire, et a ratifié la nomination de Léon Pognon⁵ comme administrateur.

Compagnie forestière de l'Indénié (Côte-d'Ivoire)
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 25 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant apparaître un solde déficitaire de 31.403 fr 02.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Léon Pognon comme administrateur.

Le rapport du conseil indique que les stocks de bois ont été évalués sur la base des cours actuels et que, de ce fait, l'exercice en cours ne peut laisser de déboires en ce qui concerne leur réalisation. D'autre part, le vote des crédits pour les grands travaux coloniaux, notamment pour la construction du port d'Abidjan, ne peut qu'être favorable à la société, en raison de la situation de ses usines à pied d'œuvre.

Le chiffre d'affaires pour la scierie est passé de 2.744.800 fr. 08 en 1929 à 3.227.110 fr. 60 en 1930. Par contre, les conséquences de la crise ont amené la société à diminuer ses prix de vente et les bénéfices ont été réduits de ce chef à 540.115 fr. 06 au lieu de 880.511 fr. 24 en 1929. Depuis le début de l'exercice en cours, la société a amélioré sa marge bénéficiaire en comprimant les frais généraux et les frais d'exploitation, ce indépendamment des détaxes importantes dont les exploitations forestières à la Côte-d'Ivoire jouissent depuis le 1^{er} janvier dernier.

Durant l'exercice 1930, il a été exploité 11.379 mètres cubes d'acajou et 9.433 mètres cubes de bois divers ; la scierie en a absorbé 6.977 mètres cubes.

En raison de la baisse accélérée de l'acajou, le conseil s'est trouvé dans l'obligation d'assainir le stock, et il a affecté à cet usage les 353.878 fr. 73 de tantièmes auxquels les administrateurs de l'exercice 1929 ont renoncé, plus une somme de 900.000 fr. prélevée sur la réserve spéciale précédemment constituée en vue de parer aux éventualités exceptionnelles.

Le rapport signale enfin que, depuis le 15 octobre dernier, la société a repris toute son autonomie, et que, le 1^{er} janvier 1931, elle a confié, en Europe, sa représentation

⁵ Léon Pierre Pognon : né le 16 avril 1871 à Paris XVIII^e. Fils de Nicolas Alcide Pognon, banquier, et de Joséphine Louise Gilardin. La banque Pognon était connue dans les années 1910 pour ses spéculations sur les mines mexicaines Pedrazzini et Mercedes. En 1928, Léon Pognon acquiert 5 actions de la Société de la Haute-Bokoué au Gabon. On le retrouve administrateur de la Société des plantations et huileries de Bingerville, autre filiale de la Compagnie française de Kong, et des « Cafés et produits coloniaux français » (CAPRO), organisme de vente des cafés des Plantations d'Élima.

générale au Comptoir d'importation des bois africains, société dans laquelle elle a pris une participation de 47.000 fr.

En réponse à une question d'un actionnaire, il a été indiqué que toutes les ventes faites depuis le 1^{er} janvier (3.778 tonnes représentant en ventes cif 2.296.000 fr. et brut 2.552.000 fr., indépendamment des stocks de la scierie) ont été bénéficiaires. En ce qui concerne le portefeuille, sa valeur réelle apparaît inférieure de 12,4 % par rapport à sa valeur d'inventaire. Le président a enfin déclaré que la société n'envisageait aucune opération de trésorerie (augmentation de capital, emprunt obligataire).

FORESTIÈRE DE L'INDÉNIÉ
(*Le Journal des débats*, 16 juin 1932)

Perte de 1931 634.579 fr. (contre une perte de 31.403 fr.), ramenée à 610.596 fr. après déduction du reliquat des exercices antérieurs.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1208 :

Compagnie forestière de l'Indénié

Conseil d'adm. (1) : R. Lemaître, pdt ; M. Merle, adm.-dir. ; L. Pognon, G. Juillard, Deloffre, E. Vivier, L. Plagelat.

Conseil d'adm. (2) : M. Mizraki, G. Juillard, Deloffre, J. Lemaître, E. Vivier, M. Merle, L. Plagelat.

Compagnie forestière de l'Indénié
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 janvier 1933)

Approbation des comptes de 1931 faisant apparaître une perte de 625.596 fr. contre 31.103 francs en 1930. Il a été pratiqué 3.673.792 fr. d'amortissements et de dévaluation sur stock de bois au moyen d'un prélèvement de même montant sur les réserves.

Forestière de l'Indénié
(*La Dépêche coloniale*, 28 janvier 1933)

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue le 26 janvier a approuvé les comptes, retardés de l'exercice 1931, ainsi que l'affectation des réserves aux amortissements proposés par le conseil.

Le solde débiteur du compte de profits et pertes se chiffrait par 625.596 francs, a été reporté à nouveau. L'assemblée a pris acte des démissions d'administrateurs de MM. Merle, Juliard et Vivier. Elle a ratifié la nomination à ce poste de M. Émile Dudet et réélu M. Léon Plagelat, administrateur sortant.

Dans son rapport, le conseil envisage de proposer à une prochaine assemblée extraordinaire une réduction du capital social qui serait suivie immédiatement d'une augmentation.

Compagnie forestière de l'Indénié
(*La Journée industrielle*, 16 février 1933)

L'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 11 mars, comporte la réduction du capital actuel de 12 millions et sa réaugmentation par la création d'actions privilégiées en numéraire et par compensation de créances

FORESTIÈRE DE L'INDÉNIÉ
[Coup d'accordéon : capital ramené de 12 à 4 MF et reporté à 8 MF]
(*Le Journal des débats*, 11 mai 1933)

L'assemblée ordinaire du 9 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1932 se soldant par un déficit de 1.784.776 francs, reporté à nouveau.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a décidé que le capital actuellement de 12 millions serait ramené à 4 millions, par l'échange d'une action nouvelle pour trois anciennes.

Cette assemblée a également décidé d'augmenter le capital de 4 millions pour le porter à 8 millions, par la création d'actions privilégiées de 100 francs chacune à souscrire en espèces et, éventuellement, par compensation de créances.

Le conseil a été autorisé, le cas échéant, à employer les disponibilités jusqu'à concurrence de un million de francs au rachat d'actions de la société sur le marché et au-dessous du pair.

[Coup d'accordéon]
(*Le Journal des finances*, 14 juillet 1933)

L'action FORESTIÈRE DE L'INDÉNIÉ se traite à 16 fr. ; la part à 45. Comme suite à la décision prise en mai dernier de ramener le capital de 12 à 4 millions et de le reporter à 8 millions ; cette société procède actuellement à l'émission de 40.000 actions nouvelles privilégiées jouissant d'un intérêt de 7 % cumulatif net d'impôts ; la souscription sera close le 25 juillet

Cie forestière de l'Indénié
(*Les Annales coloniales*, 21 octobre 1933)

Les parts ont été introd. le 6 oct. à la Cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant.

FORESTIERE DE L'INDÉNIÉ
(*Le Journal des débats*, 31 décembre 1933)

L'assemblée extraordinaire de vérification tenue le 27 décembre a confirmé le vote de l'assemblée extraordinaire du 24 octobre dernier, mais qui, par suite d'une omission dans l'acte notarié, pouvait être entaché de nullité. Elle a donc approuvé définitivement l'augmentation de 4 à 8 millions du capital social, décidée par l'assemblée

extraordinaire du 9 mai 1933. Il a été, à cet effet, créé 40.000 actions privilégiées de 100 fr. chacune, dont 12.000 de numéraire et 28.000 libérées par compensation de créances.

Retours
EN FRANCE
(*Les Annales coloniales*, 2 avril 1935)

M. Reboul, vice-président de la chambre de commerce de la Côte d'Ivoire, un des plus anciens de la colonie, et que tous estiment, a quitté définitivement Abidjan.

Lors de la manifestation de sympathie organisée à l'annonce de son retour, M. Reste, gouverneur, dit de lui qu'il « avait bien mérité de la Côte d'Ivoire ».

M. Reboul a débarqué à Marseille le 29 mars par *Canada*.

(La *Journée industrielle*, 29 juin 1935)

Compagnie forestière de l'Indénié. — L'assemblée tenue le 26 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1934 faisant apparaître une perte de 75.029 fr.. portant la perte totale à 669.524 francs.

AEC 1937/353 — Compagnie forestière de l'Indénié (C.F.I), ABIDJAN (Côte-d'Ivoire). Correspondant : Comptoir d'importation des bois africains (CIBA), 16, avenue Daumesnil, Paris (12^e).

Tél. : Dorian 69-87 et 69-88. — Télég. : Forindenie (Paris et Abidjan). — © : Lugagne.

Capital. — Société anon., fondée le 4 novembre 1924, 12.000.000 de fr. en 120.000 actions de 100 fr. dont 48.000 d'apport, capital réduit en 1933, à 4 millions puis porté à 8 millions (octobre 1933). — Parts : 12.000. — Dividendes : 1927, 7 fr. ; 1928 et 1929, actions 17 fr. net, parts 25 fr. net.

Objet. — Exploitation de bois coloniaux, sciage, menuiserie et toute autre entreprise se rattachant à l'exploitation des bois.

Exp. — Bois : Acajou, iroko, bossé, framiré, tiama, plateaux, bois avivés toutes essences

Direction générale à Abidjan ; scierie et ateliers à Abidjan ; ports d'embarquement : Grand-Bassam et Grand-Lahou.

Conseil. — MM. René Lemaitre, présid. ; Léon Plagelat, admin.-dél. ; Georges Deloffre, Émile Dudet, Georges Hue, Léon Pognon, administrateurs.

COMPAGNIE FORESTIÈRE DE L'INDÉNIÉ
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juillet 1937)

L'assemblée générale ordinaire du 21 juillet s'est tenue sous la présidence de M. Lemaitre. Elle a approuvé les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1956 (analysés dans *l'Information* du 25 juin). Ils se soldent par un bénéfice de 432.828 fr. qui a été affecté en déduction des pertes antérieures reportées s'élevant à 625,705 fr. L'assemblée a approuvé le rajustement des postes d'immobilisations, et certains

amortissements proposés par le conseil. Ces amortissements entraînent, par rapport aux chiffres antérieurs, une moins-value de 394.675 fr. qui, ajoutée au solide débiteur de 192.877 francs, fournit un total de 687.552 fr. que l'assemblée a décidé d'amortir au moyen de la réserve légale qui se trouvera ainsi entièrement absorbée. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité, notamment la ratification de la nomination comme administrateur de M. Bouruet-Aubertot, le renouvellement de M. Léon Pognon comme administrateur, et enfin la nomination comme membre du conseil de M. Jean Raimond.

Le rapport du conseil indique que pendant l'exercice 1936, le programme établi et appliqué depuis plusieurs années a permis à la Société d'obtenir des résultats d'autant plus appréciables que la situation économique et, en particulier, le marché des bois, ont été peu favorables, tout au moins jusqu'en septembre dernier. La hausse des cours, ne s'étant manifestée que pour les derniers mois de 1936, n'a donc pu influer que dans une mesure restreinte sur les résultats d'ensemble de l'exercice.

La production inférieure à celle de l'année précédente, a été de 8.131 mètres cubes contre 9.896 mètres cubes en 1935.

Les expéditions se sont élevées en 1936 à 5.072 tonnes qui représentent près de 11 % des exportations totales de la Côte d'Ivoire. Le chiffre d'affaires de la scierie est passé de 1.318.268 fr. à 1.827.894 fr. Elle a débité 9.787 mètres cubes de bois divers contre 6.760 mètres cubes en 1935.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1353 :

Compagnie forestière de l'Indénié

Conseil d'adm. : R. Lemaître, pdt ; Bouruet-Aubertot, v.-pdt ; L. Plagelat, adm. dél. ; G. Deloffre, E. Dudet, G. Hue, L. Pognon, J. Raimond.

Commissaires des comptes : J.-M. Caquas, J. Vinson.

CARNET DE DEUIL (*Les Annales coloniales*, 8 octobre 1937)

La Compagnie forestière de l'Indénié vient d'être frappée par un deuil cruel ; son directeur en Côte-d'Ivoire, M. Bancel, est mort avant-hier matin à l'hôpital d'Abidjan, à la suite d'une opération (péritonite aiguë) à l'âge de 31 ans.

COMPAGNIE FORESTIÈRE DE L'INDÉNIÉ (*Le Temps*, 20 mai 1939)

Les comptes de l'exercice 1938 se soldent par un bénéfice de 1.731.779 francs contre 1.683.169 francs pour 1937.

Après apurement complet du bilan, le conseil a d'intention de proposer la distribution de plusieurs dividendes arriérés aux actions privilégiées.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1828 :

Compagnie forestière de l'Indénié

Conseil d'adm. : *idem* 1937.



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE FORESTIÈRE DE L'INDÉNIÉ, Abidjan
Enveloppe adressée à M. Herman Juliard, Paris, 20 février 1940

COMPAGNIE FORESTIÈRE DE L'INDÉNIÉ
(*Le Journal*, 11 janvier 1942)

Une somme de 7 fr. par action privilégiée, à valoir sur le solde cumulatif qui reste dû, sera mis en paiement prochainement.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1860 :

Compagnie forestière de l'Indénié

Conseil d'adm. : J. Bouruet-Aubertot, pdt-dir. ; E. Dudet, G. Hue, R. Lemaître, L. Pognon, J. Raimond.

Commissaires des comptes : Bouleau, R. Faguer ; L. Nadreau, suppl.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2170 :

Compagnie forestière de l'Indénié

Conseil d'adm. : J. Bouruet-Aubertot, pdt-dir. ; E. Dudet, G. Hue, R. Lemaître, L. Pognon, R. [Lucien] Sellier.

Commissaires des comptes : Bouleau, L. Nadreau.

AEC 1951-399 — C^{ie} forestière de l'Indénié (C.F.I.), ABIDJAN (Côte-d'Ivoire).

Boite postale n^o 41, Abidjan.

Correspondant : Comptoir d'importation des bois africains (CIBA), 97, rue St-Lazare, PARIS (9^e).

Capital. — Société anon., fondée le 4 novembre 1924, 30 millions de fr. en 300.000 act. de 100 fr. — Parts : 12.000.

Dividendes. — 1947 : 7 fr. C. F. A. : 1948 : 10 fr. C. F. A. (act. 1 à 180.000). Parts : 1948 : 11 fr. 25 C. F. A.

Objet. — Exploitation de bois coloniaux, sciage, menuiserie et toute autre entreprise se rattachant à l'exploitation des bois.

Exp. — Bois : Acajou, iroko, bossé, framiré, tiama, plateaux, bois avivés et sciages toutes essences.

Direction générale à Abidjan ; scierie et ateliers de menuiserie et de caisserie à Abidjan ; ports d'embarquement : Port-Bouet, Grand-Bassam et Grand-Lahou.

Conseil. — MM. Jean Bouruet-Aubertot, présid. dél. ; Maurice Gigarroa [Cigarroa], Émile Dudet [groupe Kong], Georges Hue [482], René Lemaître [groupe Kong].

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1788 :

Compagnie forestière de l'Indénié

Conseil d'adm. : J. Bouruet-Aubertot, pdt-dir. ; M. Cigarroa, E. Dudet, G. Hue, L. Sellier.

Commissaires des comptes : Bouleau, L. Nadreau.

C^{ie} forestière de l'Indénié
[Desfossés 1956/1778]

Bouruet-Aubertot (Jean)[x /_{0x}](fils d'Hector et de Madeleine Homberg, la sœur aînée d'Octave), 1725 (Malgache de cultures), 1769 (Cie d'exploit. forest. afric.), 1778 (pdt-délégué Forest. de l'Indénié), 1783 (Plantations et palmeraies de l'Ogooué), 1788 (Plantes à parfums de Madagascar).

Dudet (Émile)[^{00/00}][Cptoir import. de bois afr. = corr. à Paris de la Forest. de l'Indénié][groupe Kong], 1778 (Forest. de l'Indénié), 1782 (Pastorale afr.).

Cigarroa (Maurice)[^{0 / 0}], 1778 (Forest. Indénié), 2086 (comm. cptes Grande Pêche).

Hue (Georges)[^{0 /]}][Consortium des bois afr. *], 1778 (Forest. Indénié).

Joubert (Jacques-Robert)[1895-1973][anc. agent général à Saïgon des Messageries maritimes (1921), puis de la SICAF (1925-1929)], 291 (pdg Immob. et fin. afric.-SIFA), 1769 (Exploit. forest. afr.), 1778 (Forest. Indénié), 1783 (Plantations et palmeraies de l'Ogooué), 1796 (Forest. Sangha-Oubangui), 1853 (Multiplex), 1863 (Plantations de Djember à Java).

Moulliac (P. de), 87 (secr. gal Caisse gén. réas.), 1778 (Forest. Indénié).

Sellier (Lucien)[^{00/00}][dir. gén. adj. SIFA selon AEC 1951], 1778 (Forest. Indénié), 1783 (pdt Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Nadreau (L.), 291 (comm. cptes Immob. et fin. afr.-SIFA), 1740 (comm. cptes Unicomer), 1778 (comm. cptes Forest. Indénié).

Dubois (B.), 1778 (comm. cptes Forest. Indénié).

CAPITAL SOCIAL : 60 millions, divisé en 24.000 actions de 2.560 fr. C.F.A. A l'origine, 500.000 fr. en 5.000 actions de 100 fr. ; porté en janvier 1926 à 1.500.000 fr., en avril 1926 à 5 millions, en mai 1928 à 12 millions, ramené en mai 1933 à 4 millions par l'échange de 3 actions anciennes contre 1 nouvelle, porté en novembre 1933 à 8 millions par l'émission au pair de 40.000 actions nouvelles de 100 fr., dites privilégiées. Ces dernières actions ont été assimilées à compter du 1^{er} janvier 1942 aux ordinaires et le capital porté à 16 millions, en 1944, par l'émission à 115 fr. de 80.000 actions nouvelles (titre pour titre). Porté en juillet 1946 à 18 millions par l'émission à 115 fr., de 20.000 actions nouvelles de 100 fr., réservées aux actionnaires empêchés par faits de guerre de souscrire à l'augmentation du capital précédent. Porté en 1948 à 30 millions de fr. C.F.A. par émission à 115 fr. de 120.000 actions nouvelles (2 pour 3). Porté en 1952 à 60 millions par l'émission à 125 fr. C.F.A. de 300.000 actions nouvelles de 100 fr. (1 pour 1). Regroupement en actions de 2.500 fr. CFA depuis le 2 août.

en milliers de fr. CFA	Bénéfice nets	Dividende total
1944	589	560
1945	1.179	1.120
1946	1.179	1.120
1947	1.260	1.260
1948	2.162	2.054
1949	1.023	—
1950	3.426	4.191
1951	6.890	6.890
1952	2.186	—
1953	4.149	4.200
1954	15.954	7.879
1955 (30 sept.)	—	—



Coll. Jacques Bobée
COMPAGNIE FORESTIÈRE DE L'INDÉNIÉ
Société anonyme au capital de 60.000.000 de fr C.F.A.

divisé en 24.000 actions de 2.500 fr. C.F.A. chacune

**CAPITAL PORTÉ
de fr. C.F.A. 60.000 à F. C.F.A. 67.500.000
(décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 24 février 1961)**

Statuts déposés en l'étude du notaire près le Tribunal de première instance de la Côte d'Ivoire

**SIÈGE SOCIAL À ABIDJAN (Côte d'Ivoire)
Registre du commerce Grand-Bassam, n° 10**

**CERTIFICAT
d'actions nominatives de 2.500 fr. C.F.A.
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES**

.....
Paris, le 27 avril 1964
Un administrateur (à gauche) :
Un administrateur (à droite) : ?

Who'who 1979 :

BRU (Roland), administrateur de sociétés, ancien sénateur. Né le 2 avril 1916 à Périgueux (Dordogne). Fils de Jean-Louis Bru, ingénieur des Arts et métiers, et de M^{me}, née Marie-Louise Jumelle. Mar. le 14 nov 1953 à M^{lle} Danièle-Georgette Guimard (2 enf. [jumelles] : Pascale et Véronique [ép. Legaret]). Études : Lycée Henri-IV à Paris. Carr. : [administrateur de la Compagnie forestière de l'Indénié \(1961-1962\)](#), vice-président de l'Assemblée législative de la République gabonaise (1957-1960), sénateur U.D.S.R.-R.D.A. du Gabon (juin 1958-juillet 1959), sénateur de la Communauté au titre de la République gabonaise (1959-1961), conseiller économique et financier du président de la République gabonaise, fondateur et gérant (1950), puis président-directeur général (depuis 1972) de la société Sciages et Grumes, président-directeur général de la Société d'exploitation gabonaise (depuis 1959) et de la société Les Bois de Sassandra (depuis 1963), administrateur de la Société nationale des transports aériens gabonais (depuis 1962), de la Banque centrale des États d'Afrique équatoriale et du Cameroun, gouverneur suppléant de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Bird), propriétaire-exploitant à Sireuil (Charente)(depuis 1955). Décor. : officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45, officier du Mérite agricole, divers ordres français et étrangers. Adr. : prof., 26, rue de la Pépinière, 75008 Paris et boîte postale n° 66, Libreville (République gabonaise) : privées, 22, rue Murillo, 75006 Paris et Distillerie des Moisans, 16530 Sireuil.

Who'who 1979 :

MIMRAN (Émile), industriel. Né le 4 nov. 1922 à Fez (Maroc). ... administrateur de la Compagnie forestière de l'Indénié à Abidjan...